



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

Foyer Saint Michel

6 place Eugène Wernert, 69005 LYON

04 78 25 11 42

Directeur de territoire : M. BITTEL Jean-Dominique

Directrice de pôle : Mme TOSQUES Marie

Cheffe de service éducatif : Mme BELLIARD Laureen

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Le Foyer Saint-Michel présente sur l'année 2023 et pour la première fois depuis plusieurs années, une sur-activité.

Le travail de restructuration mené sur le second semestre 2022 avec la création du STEP et la réduction de l'effectif à 10 jeunes filles durant l'année 2023 ont porté leurs fruits et permis au Foyer Saint Michel de fonctionner à nouveau en activité pleine.

A l'issue de l'année 2023, nous avons réalisé 3 619 journées quand l'objectif demandé était de 3 468, soit une activité supplémentaire de 151 journées.

SUIVI DE L'ACTIVITE 2023 027 SAINT MICHEL A1

CAPACITE D'ACCUEIL 20 places		
Nbr de places autorisées		10
Nbr jours d'ouvertures		365
D'OCCUPATION		Nbr de jou
Demandé	95%	3 468
Accordé		0
PRIX DE JOURNEE MOYEN		Nbr de jours
Accordé		

Tarif autre 0

MOIS	Usagers présents fin de	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS				REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	11		401	392	392	294	294	98	98	133%	79 494	198.88	77 961	77 961	58 471	58 471	19 490	19 490	133%	
Février	10		381	267	659	266	560	1	99	118%	75 529	198.88	53 101	131 062	52 902	111 373	199	19 689	118%	
Mars	11		448	324	983	295	855	29	128	115%	88 812	198.88	64 437	195 499	58 670	170 042	5 768	25 457	115%	
Avril	11		452	320	1 303	285	1 140	35	163	114%	89 604	198.88	63 642	259 141	56 681	226 723	6 961	32 417	114%	
Mai	11		463	341	1 644	295	1 435	46	209	115%	91 785	198.88	67 818	326 959	58 670	285 393	9 148	41 566	115%	
Juin	10		471	285	1 929	285	1 720	0	209	112%	93 884	198.88	56 681	383 640	56 681	342 074	0	41 566	112%	
Juillet	10		429	289	2 218	294	2 014	-5	204	110%	85 513	455.05	131 509	515 149	133 785	475 858	-2 275	39 291	108%	
Août	10		389	293	2 511	294	2 308	-1	203	109%	77 539	455.05	133 330	648 479	133 785	609 643	-455	38 836	106%	
Septembre	11		390	253	2 764	285	2 593	-32	171	107%	77 739	455.05	115 128	763 606	129 689	739 332	-14 562	24 274	103%	
Octobre	10		392	286	3 050	295	2 888	-9	162	106%	78 137	455.05	130 144	893 751	134 240	873 572	-4 095	20 179	102%	
Novembre	10		374	276	3 326	285	3 173	-9	153	105%	74 549	455.05	125 594	1 019 344	129 689	1 003 261	-4 095	16 083	102%	
Décembre	11		372	293	3 619	295	3 468	-2	151	104%	74 151	455.05	133 330	1 152 674	134 240	1 137 501	-910	15 173	101%	

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1 ETP	0	0
ADMINISTRATION	0.40 ETP	1	0
EDUCATIF	8 ETP	0	40
SOIN	0.43 ETP	0	0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	5.56 ETP	0	4
	15.39 ETP		

Mouvements de personnel durant l'année :

Les équipes du foyer Saint Michel sont très stables sur cette année 2023, néanmoins plusieurs mouvements du personnel et absences de longues durées ont eu un impact sur le fonctionnement de l'établissement.

Nous avons réalisé en 2023, 44 contrats en CDD, dont 36 par le biais de l'intérim et 7 CDD en contrat Associatif. Pour les contrats associatifs, 4 contrats correspondent à des missions éducatives et 4 contrats correspondent à des missions de maitresses de maison. Concernant les contrats intérimaires, 23 ont été fait pour des missions de veilleurs de nuit et 13 pour des missions éducatives.

Pour rappel en 2022 le Foyer Saint Michel avait dû recourir à 94 CDD sur les postes éducatifs.

Direction :

- Nous avons recruté une nouvelle cheffe de service en CDI en mars 2023, Mme BELLIARD.

Médical et paramédical

- Nous avons recruté une nouvelle psychologue en CDI, Mme TANTOT.

Equipe éducative :

- Une éducatrice spécialisée titulaire a quitté l'établissement dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Maitresse de maison :

- La maîtresse de maison a été en mi-temps thérapeutique jusqu'à l'été 2023 puis en arrêt Maladie à partir d'octobre 2023.

Surveillant de nuits :

- Un surveillant de nuit a été recruté en CDI à temps partiel, après plusieurs années de remplacements courts au sein de l'établissement.

Analyse de la pratique

L'équipe du Foyer Saint-Michel a bénéficié en 2023 d'une séance mensuelle d'APP, soit 10 séances annuelles.

Les surveillants de nuit quant à eux bénéficient depuis septembre 2022 d'une séance d'APP tous les deux mois, mutualisée au sein du pôle Lyon avec les surveillants de nuit de la MECS Claire Demeure. Cela représente 5 séances d'APP surveillants de nuit pour 2023.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation collective – 8 participants	Les écrits professionnels – 3 jours	Externe : ENKAIROS
Formation collective – 5 participants	EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION - EPI + MANIPULATION SSI – 0,5 jours	Externe : ADPF
Formation collective – 3 participants	Sauveteur secouriste au travail – 2 jours	Externe : Global Prévention

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

Au niveau du pôle Lyon, l'année 2023 a été marquée par :

- Le déploiement de l'outil numérique dossier de l'utilisateur NEMO,
- La finalisation du projet d'établissement de Claire Demeure,
- La formalisation du premier projet d'établissement du STEP,
- La poursuite de la restructuration du foyer Saint Michel,
- Le développement du projet de pôle et son inscription au sein du territoire.

Au Foyer Saint-Michel, l'année 2023 a été marquée par :

- L'arrivée d'une nouvelle cheffe de service et d'une nouvelle psychologue institutionnelle.
- Le travail autour du projet de groupe, du cadre éducatif et des règles de vie,
- Une réduction significative du nombre d'incidents.
- La poursuite de la recherche immobilière qui permettra le déménagement du Foyer.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Cette année afin de fédérer le groupe de jeunes filles du Foyer qui a subi de nombreuses modifications, un transfert a eu lieu en Juillet 2023, permettant ainsi de recréer une dynamique de groupe entre les jeunes et les professionnels.

2.3 Expression et participation des usagers

Les jeunes du foyer Saint-Michel participent de façon individuelle à leur accompagnement à travers les différentes étapes du parcours : participation au DIPEC, participation au Projet Personnalisé, mais aussi des bilans mensuels réalisés par le référent éducatif avec chaque jeune.

Au niveau de la participation collective, des réunions jeunes ont sur le foyer une fois par semaine.

Nous avons également organisé en 2023 deux CVS, en mars et en novembre.

Les sujets abordés cette année par le CVS étaient :

- Les règles de vie
- Le barème de l'argent de poche
- Les repas
- Les difficultés de chauffage
- La demande des jeunes d'avoir du WIFI

- La fin des mises en veille
- Le projet de déménagement
- Les besoins d'achats et de réparations

En 2023, nous avons pour la toute première fois invité les parents à participer un CVS. Un seul parent a pu y participer.

L'invitation de tous les parents à un CVS par an sera renouvelée sur les années prochaines.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Pour rappel :

En 2022, nous avons tracé 14 incidents, dont 6 ont fait l'objet de transmissions à la DPPE et à la PJJ. 8 plaintes avaient été déposées par l'institution à l'encontre de jeunes filles accompagnées. 7 situations de prostitution de mineurs avaient été également signalées à la DPPE, à la PJJ et au parquet.

Sur l'année 2023,

12 fiches d'incidents ont été recensées dont 8 ont fait l'objet d'une information à la DPPE et à la PJJ. 6 plaintes ont été déposées à l'encontre des jeunes placées sur le foyer. 2 situations de jeunes victimes de prostitution de mineurs ont été signalées à la DPPE et au Parquet.

- Mesures de réparation ou travail éducatif pris en 2023 suite à des incidents :
 - Temps individualisé sont favorisé en vue du dépôt de plainte
 - Accompagnement sur l'écriture d'un document des fugues
 - Proposition de suivi thérapeutique à l'extérieur du Foyer
- Mises à distance réalisées en 2023 suite à des incidents :
 - Séjour de mise à distance pour 2 jeunes
 - Mise à distance dans le cadre d'un relai : 2
 - Recherche d'un relai régulier
- Information famille : 7
- Information à l'ASE : 8
- Espace de parole pour la victime : 2
- Rédaction de la note avec la jeune : 1
- Espace de parole en dehors du foyer : 2
- Temps de synthèse partenaire : 5
- Proposition de dépôt de plainte : 8
- Proposition de soin : 5

Axes d'amélioration :

- Mesures de réparation :
 - Amélioration de la communication entre les équipes pluri-professionnelles du Foyer.

- Ecriture comme support de médiation pour accompagner la parole quand il y a des actes de violence.
- Victimes de violences sexuelles :
 - Proposition de rendez-vous systématique au planning familial
 - Prévention autour des agressions sexuelles en lien avec des partenaires extérieurs
- Faire un suivi des évènements indésirables afin de répertorier les actions mises en place.
- Les mises à distance doivent s'accompagner systématiquement d'un travail éducatif et/ou thérapeutique.
- Créer un carnet d'adresse avec des établissements relais.
- Prévenir la police en cas de violence ou de récupération d'armes.
- Améliorer le suivi des fiches incidents Métropole.
- Prévention à la prostitution pour les jeunes.
- Pendant les mises à distance, accompagnement depuis le lieu relai.

A faire :

- Faire une cellule de crise pour les jeunes qui étaient autour de l'évènement.
- Faire une note d'incident systématiquement ; quand des éléments de l'évènement indésirable sont identifiables dans la situation, le signaler.
- Faire un brainstorming de toutes les mesures de réparation qui peuvent être proposées. La mesure de réparation n'est pas censée être douloureuse : elle doit réparer le lien pas uniquement l'objet détérioré.
- Remise en place d'une intervention de l'Amicale Du Nid.
- Intervention autour de la sexualité par des professionnels adaptés ou/et former l'équipe afin qu'elle puisse aller en amont sur ces questions. Utilisation d'outils autour la sexualité.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1 ^{ère} évaluation interne	2014
1 ^{ère} évaluation externe	2015
2 ^{ème} évaluation interne	Fin des évaluations internes
2 ^{ème} évaluation externe	2025

Le projet d'établissement du Foyer Saint Michel couvre la période 2019-2023. Un nouveau projet d'établissement sera formalisé durant l'année 2024.

Le plan d'amélioration continue de la qualité de Saint-Michel prévoyait 3 grandes actions :

Action	Etat des lieux	Calendrier
Actualisation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement	Une première remise à jour a été effectuée fin 2022.	Suite au travail des règles de vie, une nouvelle actualisation va avoir lieu au premier semestre 2024.
Déploiement de Nemo et changement des procédures et pratiques autour des dossiers usagers	Le Foyer Saint Michel a déployé le logiciel NEMO depuis fin 2022. Il a été utilisé de façon satisfaisante en 2023.	L'année 2024 sera celle de l'utilisation optimale du logiciel
Travail autour de l'élaboration des PAP	Une formation collective a été organisée en 2023 autour des écrits professionnels et le process de réalisation des DIPEC et PAP a été retravaillé	

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

État de la demande	2023	2022	2021	2020
Attente	0	10	17	18
Refus	19	11	21	44
Admission	11	4	3	2
total	30	25	52	76

Sur l'année 2023, nous avons comptabilisé 30 demandes d'admission, contre 25 l'année précédente.

Aucune demande n'est restée en attente cette année. L'arrivée d'une nouvelle Cheffe de Service positionnée sur le Foyer Saint Michel à 0.75 ETP a permis de fluidifier le traitement des demandes. La fermeture d'un pavillon en 2022 a permis de rééquilibrer l'activité du Foyer. De ce fait, les refus d'admission sont plus importants que l'année précédente, le foyer étant passé de 20 places à 10 places.

Département	Tiers demandeur	demandes	Admissions	Refus	Annulations	Non traités
Métropole de Lyon	Entraide Protestante de Lyon AEA TREMA	1	1	0	0	0
Métropole de Lyon	MDM CALUIRE ET CUIRE / RILLIEUX / NEUVILLE	4	2	2	0	0
Métropole de Lyon	MDM LYON 3 / LYON 6	3	2	1	0	0
Vaucluse	UEMO AVIGNON	1	0	1	0	0
Métropole de Lyon	MDM LYON 7 / LYON 8	3	2	1	0	0
Métropole de Lyon	MDM VAULX EN VELIN	1	1	0	0	0
Métropole de Lyon	MDM VENISSIEUX	4	0	4	0	0
Métropole de Lyon	MDM SAINT PRIEST	1	0	1	0	0
Métropole de Lyon	MDM BRON	4	2	2	0	0
Métropole de Lyon	MDM VILLEURBANNE NORD / CENTRE /SUD	5	2	3	0	0
Métropole de Lyon	MDM Ecully	2	0	2	0	0
Métropole de Lyon	SPEMO – Sauvegarde 69 Territoire Est	1	0	0	1	0
Total Rhône		29	12	16	1	0
Total		30	12	17	0	0

La quasi-totalité des demandes proviennent de la Métropole de Lyon. Une demande d'admission en urgence a été initiée par le département du VAUCLUSE, mais nous n'avons pas de place sur le Foyer à ce moment-là.

Les demandes les plus importantes proviennent des territoires de Bron, Vénissieux, Caluire et de Villeurbanne. Certaines jeunes placées à Saint Michel étant déjà accompagnées par ces territoires, de ce fait, la collaboration était déjà en place.

3.1.2. Refus d'admission

Réponse	Raison	Nombre
Refus	Refus_Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	3
Refus	Refus_Non adhésion du jeune	1
Refus	Refus_Pas de place	13
Refus	Autre	2

En 2023, 19 demandes d'admission ont été refusées. La diminution du nombre de places sur le Foyer est un des éléments prioritaires dans le refus des admissions. Cependant, la question de la multiplication des troubles psychiques des jeunes filles est un facteur important. La question du soin étant quasi inexistante dans les situations, les possibilités d'accueil en hébergement sont limitées. La possibilité de contenance de l'expression des troubles psychiques nécessite des compétences et des moyens dont ne bénéficie pas aujourd'hui le Foyer Saint Michel.

3.1.3. Usagers admises

11 jeunes filles ont été admises en file active sur l'année 2023. Dans les 11 admises, pour deux d'entre elles, le placement s'est arrêté en cours d'année. L'une suite à des passages à l'acte multiples, dont des mises en danger importantes des autres jeunes (menaces, harcèlement, rabattage pour mise en conduites prostitutionnelles...), pour la seconde, la jeune n'adhérait pas au placement et la MDM a décidé de ne pas poursuivre et de penser un placement externalisé.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

	FILLES	GARCONS
Admissions 2023	11	0

Age à l'Admission en 2023	
13 ans	1
14 ans	0
15 ans	7
16 ans	2
17 ans	1

L'accueil est possible pour des jeunes âgées de 13 à 18 ans. La moyenne d'âge des jeunes filles à l'admission en 2023 est de 15.2 ans.

Les profils sont multiples, mais la pluralité des profils a permis de créer un équilibre pour le groupe, permettant ainsi à chacune de pouvoir évoluer en fonction de ses besoins sans être en miroir avec ses pairs. Il y a une majorité de placements judiciaires et un seul placement administratif.

Hébergement à l'admission	
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, UHD...)	3
Chez les parents	2
En accueil d'urgence	6
TOTAL	11

Les situations d'hébergements des filles admises sur le Foyer en 2023 sont majoritairement des placements qui interviennent dans la continuité d'une mise en protection d'urgence ou dans l'évolution d'un placement déjà initié en institution.

Mesure à l'admission	
Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs	10
Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF - mineurs	1
TOTAL	11

Il y a une majorité de placements judiciaires et un placement administratif en 2023.

Origine géographique

Origine géographique à l'admission	
MDM VILLEURBANNE NORD / CENTRE /SUD	1
MDM VAULX EN VELIN	1
MDM LYON 7 / LYON 8	2
MDM CALUIRE ET CUIRE / RILLIEUX / NEUVILLE	1
MDM LYON 3 / LYON 6	2
MDM VENISSIEUX SUD	1
MDM BRON	2
TOTAL	11

Scolarité / Formation professionnelle

Scolarité à l'admission	
Lycée général	2
Lycée professionnel	2
Collège	2
Accueil de jour	2
Etablissement médico-social - IME/IMPRO	2
Déscolarisée	1
TOTAL	11

A l'exception d'une jeune, le reste du groupe bénéficie d'une scolarité à l'admission. Force est de constater que dans la réalité, l'adhésion à la scolarité est fluctuante, sur les 11 jeunes admises, seules 6 jeunes ont une scolarité régulière.

Accueil d'urgence

Accueils en urgence	
2023	0

Le foyer Saint Michel n'a pas réalisé d'accueils d'urgence pour la Métropole de Lyon en 2023.

3.2 Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Les jeunes filles sont accueillies 365 jours/an en 2023 sur le Foyer Saint Michel.
23 jeunes filles ont été accompagnées au total sur cette année civile.

Type de scolarité	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 18 ans	Plus de 18	Total
Non renseigné	3	3	1	7
Accueil de jour	2	0	0	2
Apprentissage ou formation en alternance	0	0	1	1
Collège	1	0	0	1
Enseignement adapté - Lycée	1	0	0	1
Etab. Medico-social IME-IMPRO	1	0	0	1
Lycée	1	3	0	4
Lycée professionnel	1	1	0	2
Déscolarisation	1	1	1	3
Remise à niveau ou préformation	1	0	0	1
Total	12	8	3	23

75 % des jeunes de 11 à 15 ont une scolarité contre 25 % pour lesquelles nous n'avons pas d'éléments.

62.5% des jeunes de 16 à 18 ans ont une scolarité.

Seulement 2/3 des plus de 18 ans poursuivent une scolarité.

Le type de placement

type de mesure	Mesure	Nombre
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs	15
Prestation administrative majeur	Contrat jeune majeur	6
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF - mineurs	2
Total		23

La nature des placements au Foyer Saint Michel est majoritairement de type judiciaire.

6 jeunes de plus de 18 ans ont bénéficié d'un maintien sur le Foyer durant leur contrat jeunes majeurs, au vu de leurs vulnérabilités ou handicaps.

Age des jeunes suivies au 31/12/23 ou au départ	
13 ans	0
14 ans	2
15 ans	7
16 ans	4
17 ans	4
18 ans	4
19 ans	2
20 ans	0
Total	23

Pour l'année 2024 nous avons fait une demande et un renouvellement de demande de dérogation jeune majeur.

Territoires des jeunes suivies en 2023	
MDM BRON	3
MDM CALUIRE ET CUIRE / RILLIEUX / NEUVILLE	2
MDM DE LYON 4	2
MDM de Vénissy	1
MDM DECINES-CHARPIEU	1
MDM ECULLY	1
MDM LYON 3 / LYON 6	1
MDM VAULX EN VELIN	1
MDM LYON 7 / LYON 8	1
MDM VILLEURBANNE NORD / CENTRE /SUD	4
MDM VENISSIEUX NORD	1
MDM VENISSIEUX SUD	2
MDM SAINT PRIEST	1
RHONE	2
Total	23

Nous accueillons majoritairement des jeunes issues de la Métropole de Lyon. Sur cette année 2023, nous avons été sollicité pour deux situations par le département du Rhône.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

Besoins scolaires - 2023			
	Oui	Non	Non connu
AVS		26	1
Commissions éducatives dans l'année	12	12	3
Exclu une ou plusieurs fois dans l'année	5	19	3
Reconnaissance MDPH	4	22	1
Retards ou absences scolaires répétés	18	7	2

La majorité des jeunes placées au Foyer Saint Michel bénéficie d'une scolarité. Il est à noter qu'il y a une vraie fluctuation dans la présence des jeunes sur les établissements scolaires. Les exclusions sont moindres et majoritairement, les filles tiennent leur parcours de formation.

- **Conduites à risque**

CONDUITES A RISQUE - 2023			
	Oui	Non	Non connu
Actes de délinquance (commis dans l'année)	9	17	2
Addiction à des substances psychoactives repérée	12	14	1
Comportements auto-agressifs	7	18	2
Fugues récurrentes (plus de 2 dans l'année)	15	12	
Obésité, anorexie; autre	7	18	2
Prostitution ou suspicion de prostitution	9	17	1
Sexualisation précoce ou conduites sexuelles à risque	12	12	3

Face aux conduites à risque un travail a été réalisé avec l'équipe du Foyer afin de penser un protocole des situations de violence et conduites à risques. Un travail axé autour d'une adaptation du cadre et des règles de vie au Foyer Saint Michel a été initié à la fin de l'année 2023 dans une perspective de mise en place début 2024, suite à la nécessité de ré-harmonisation des pratiques suite à la fusion des deux pavillons.

Chaque situation particulière nécessite une expertise en lien avec les conduites à risques identifiées. Cependant une fiche incident interne ou externe est rédigée afin de repérer la rythmicité des actes posés. Les comportements portant atteinte à la santé physique et psychique des jeunes font systématiquement l'objet d'une information à l'intégralité des professionnels autour de la situation et en fonction de la gravité du passage à l'acte font l'objet d'un appel au 15. Les cas d'inquiétude de conduites prostitutionnelles font systématiquement l'objet d'une information auprès de la DPPE par le biais de la trame officielle de la métropole de Lyon.

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	2023	2022
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	5
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	1	0
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	3	0
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	3	13
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	0	1
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	10	5
Non renseigné	6	
TOTAL	23	24

Les placements sans droit de visite et d'hébergement ont doublé en un an. Les accueils hors établissement une à trois fois par mois sont en diminution significative. Les jeunes placées au Foyer Saint Michel passent la grande majorité de leur temps au Foyer.

- **Santé et soins médicaux**

Suivi par un psychiatre - 2023			
Item	Oui	Non	Non connu
Suivi par un psychiatre	9	16	1

- **Prises En Charge Partagées**

Prises en charge partagées - 2023			
	Oui	Non	Non connu
Prise en charge partagée	3	23	0

En 2023, afin de permettre l'accueil de jeunes nécessitant des accompagnements spécifiques, nous avons sollicité la DPPE pour 3 jeunes et avons bénéficié dans ce cadre de deux renforts éducatifs et d'un accompagnement conjoint Foyer SAINT MICHEL/STEP.

3.3 Usagers sortis

En 2023, 13 jeunes ont quitté le Foyer Saint Michel.

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

Age des jeunes suivies à la sortie	
13 ans	0
14 ans	1
15 ans	2
16 ans	3
17 ans	1
18 ans	5
19 ans	1
20 ans	0
Total	13

Les jeunes de plus de 18 ans sont sorties des effectifs car le profil et/ou le projet n'étaient plus adaptés à un placement en collectivité. Une jeune a été orientée en appartement éducatif.

Pour deux jeunes sorties, le placement a été levé avec un retour à domicile ou chez des personnes tierces avec la poursuite d'un CJM. Une autre jeune est sortie des effectif suite à un passage à l'acte dangereux et n'a pas souhaité continuer son accueil dans le cadre d'un CJM.

Pour les jeunes mineurs, les réorientations ont été faites en accord avec les MDM suite à des passages à l'acte majeurs. Les jeunes ont été réorientées dans d'autres établissements.

Jeunes sorties en 2023	
Mesure judiciaire (civil) mineur	7
Prestation administrative majeur - CJM	3
Absence de mesure à la sortie	3
Total	13

3.3.2. Motif de sortie

Pour trois jeunes, le motif de la sortie correspond à une réorientation dans d'autres établissements de la protection de l'enfance du territoire, suite à des passages à l'acte dangereux à répétition envers les professionnels et les autres jeunes.

Pour une jeune la sortie est actée du fait de son projet d'orientation en Famille d'Accueil.

Pour trois jeunes majeures, les projets personnalisés n'étaient pas en adéquation avec le cadre du Foyer. Les objectifs pensés pour les jeunes étaient en décalage avec les moyens et les possibles de la vie en collectivité.

3.3.3. Orientation à la sortie

Lieu de résidence des jeunes sorties en 2023	
Appartements éducatifs	2
Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1
Famille d'accueil	1
Chez les parents	4
Hôtel	1
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, UHD...)	2
En Foyer jeunes travailleurs	1
Inconnu	1
TOTAL	13

Scolarité/Formation/Insertion à la sortie - 2023	
Chômage / sans activité	3
En cours de scolarité ou formation, sans perception de revenus	4
Déscolarisé (moins de 16 ans)	3
Non scolarisé (plus de 16 ans)/sans activité	3
TOTAL	13

4. Locaux et moyens matériels

Etat des biens immobiliers et éventuelles perspectives de déménagement ou travaux

Les locaux du foyer Saint Michel ont une implantation géographique en plein Lyon, à proximité des transports et de partenaires. Cette localisation nous permet de proposer aux jeunes un accès rapide à leurs établissements scolaires et à leurs loisirs. Cependant cette localisation participe aux fugues quotidiennes de plusieurs jeunes et ne permet pas de protéger les victimes de réseaux de prostitution.

Par ailleurs, le temps et les dégradations n'ont pas épargné les bâtiments du foyer. En effet nous rencontrons notamment une difficulté avec les façades des bâtiments, dont des morceaux tombent régulièrement dans le jardin.

La configuration des locaux n'est plus adaptée non-plus, puisqu'avec la restructuration de Saint Michel et la création du Step, les bâtiments sont devenus trop vastes et trop difficiles à entretenir.

La disposition des espaces et notamment des blocs de douche et WC pour les jeunes filles n'est également vraiment plus adaptée à la qualité attendue d'un établissement de protection de l'enfance en 2023.

Enfin, le Foyer Saint Michel n'est pas inaccessible aux personnes en situation de handicap et la mise en accessibilité correspondrait à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Tous ces éléments nous ont amené à travailler un projet de déménagement. Ce projet suit son cours, avec une recherche active d'un terrain, en vue de la construction d'un bâtiment neuf qui répondrait à toutes ces problématiques et qui nous permettrait de penser un lieu sécurisé, adapté, agréable et modulable.

En attendant l'aboutissement de ce projet, des travaux ont eu lieu durant l'année 2023 sur le site actuel :

- Peinture des cages d'escalier
- Peinture d'une partie de la salle de vie
- Changement des radiateurs dans toutes les chambres.

Etat du parc mobilier et projets éventuels

Le parc mobilier du Foyer Saint Michel est renouvelé régulièrement mais est de fait assez dégradé, en lien avec le public accueilli ces dernières années (consommations cigarettes et cannabis dans les chambres, tags sur le mobilier).

Etat du parc informatique et automobile et projets éventuels

Tout comme le mobilier et l'immobilier, le parc automobile de Saint Michel est dégradé a nécessité l'achat d'un véhicule en 2023.

Nos deux autres véhicules datent de 2012 et 2014. Un prochain renouvellement de véhicule sera nécessaire en 2025.



Au niveau informatique, la mise en place de l'outil NEMO a créé un besoin de postes supplémentaires pour l'équipe éducative. Nous avons donc acheté un ordinateur supplémentaire pour l'équipe éducative en 2023 et renouvelé le poste de l'assistant administratif.

5. Perspectives 2024

Au niveau du pôle Lyon, l'année 2024 sera marquée par :

- L'extension de places du service STEP
- L'extension potentielle de places du service BASE
- Le développement du projet de pôle et son inscription au sein du territoire.

Au Foyer Saint-Michel, l'année 2024 sera marquée par :

- Le départ à la retraite d'une éducatrice spécialisée titulaire au Foyer Saint Michel depuis 35 ans ;
- L'actualisation du projet d'établissement du Foyer Saint Michel ;
- L'ouverture potentielle d'une 11^{ème} place sur le Foyer Saint Michel, qui pourrait être une place d'accueil d'urgence de cercle 2 ;
- La poursuite de la recherche immobilière pour le déménagement du foyer.
- La remise en place des partenariats avec l'Amicale du Nid.